

CONTRAT DE L'ATHLÈTE – CNRB 2026-2027

En m'inscrivant au CNRB, je m'engage à adopter une attitude digne d'un sportif accompli et à respecter les valeurs de mon club.

1. CODE DE CONDUITE ET ATTITUDE

Pour garantir un environnement d'entraînement optimal, le nageur s'engage à :

- Écouter et exécuter les consignes de l'entraîneur, respecter ses coéquipiers et ne pas déranger le groupe pendant la séance.
- Avoir son équipement prêt avant le début de l'entraînement et fournir l'effort exigé dans l'eau.
- Adopter un comportement calme et respectueux, tant dans les vestiaires que sur le bord de la piscine.

1.1. Conséquences en cas de non-respect

Les entraîneurs ont l'autorité d'appliquer les mesures suivantes (les procédures peuvent être accélérées en cas de faute grave):

1. Retrait temporaire sur le bord de la piscine.
2. Exclusion immédiate de l'entraînement.
3. Suspension d'une semaine avec avis écrit aux parents.
4. Expulsion définitive du club, sans remboursement.

2. ASSIDUITÉ AUX ENTRAÎNEMENTS

La régularité est la clé de la progression et de la performance. Elle témoigne de l'engagement du nageur envers ses objectifs, son groupe et ses entraîneurs.

- Être présent et à l'heure à **tous** les entraînements. Il est interdit de quitter la séance avant la fin sans une excuse valable.
- Chaque athlète doit maintenir un taux de participation de 90 % sur l'année (soit environ une absence tolérée toutes les deux semaines).
- Un nageur doit rester à la maison si son état de santé l'empêche de s'entraîner correctement.
- **Avis d'absence** : En cas d'absence, le parent a la responsabilité d'aviser les entraîneurs à l'avance, que ce soit par courriel ou via la page Facebook du club.

3. COMPÉTITIONS : L'ABOUTISSEMENT DE NOS EFFORTS

Les compétitions permettent de valider les acquis et de renforcer l'esprit d'équipe.

3.1. Planification et sélection

- **Calendrier** : Les standards et dates sont publiés en début de saison sur le site du club. Les familles doivent les télécharger et s'y référer.
- **Expertise de l'entraîneur** : Ce sont les entraîneurs qui décident si un nageur est prêt, et qui sélectionnent ses épreuves.
- **Engagement** : L'engagement minimum en compétition varie selon le niveau du nageur afin d'assurer une progression constante
 - **Groupes Élite et Performance** : Minimum de 5 à 7 compétitions par saison.
 - **Groupes Relève et Espoir (Niveau Régional)** : Minimum de 4 à 5 compétitions par saison.

3.2. Inscriptions et frais d'absence

- **Convocation** : Un nageur est considéré comme inscrit *dès qu'une convocation lui est acheminée par courriel*.
- **Absences** : En cas d'empêchement, il faut aviser l'entraîneur **sur-le-champ** avant la date limite. Si l'absence n'est pas signalée à temps, la facture de l'inscription sera refacturée au nageur.

3.3. Tenue obligatoire et Représentation

Pour représenter fièrement les couleurs du CNRB, la tenue suivante est obligatoire:

- Port du casque de bain du club aux réchauffements et aux épreuves, ainsi que du t-shirt ou du kangourou du club sur le plateau.
- Le maillot du CNRB est obligatoire pour les compétitions régionales et la Finale régionale de l'ANQCA.
- La participation à la **Finale Régionale** et au **Festival par équipe** est obligatoire pour les nageurs sélectionnés. (Note : sans participation au Festival par Équipe, la saison du nageur se terminera à la Finale régionale).

J'ai lu et compris le Code de conduite, les règles d'entraînement et de compétition, et j'accepte ces conditions:

Nom du parent / tuteur :

Nom du nageur (se) :

Signature (numérique) du parent :

Signature du nageur :

Date :

Date :